



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/etude-de-l-ulg-sur-les-effets-de.html>

Etude de l'ULg sur les effets de la loi sur l'hébergement égalitaire

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 8 mars 2010

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Lien vers l'étude : <http://www.lesfamilles.be/documents/Rapport.pdf>

De plus en plus de couples optent pour le mode de garde alternée et le phénomène des "nouveaux pères" se confirme depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2006 relative à l'hébergement égalitaire de l'enfant dont les parents sont séparés, selon une étude de l'ULg pour le compte du secrétaire d'Etat aux Familles, Melchior Wathelet (cdH).

L'étude, réalisée par le Panel Démographie familiale (ULg) auprès de 119 professionnels et 197 pères, mères et enfants vivant de près une séparation, montre que l'hébergement égalitaire est surtout pratiqué au sein de familles issues de la "classe moyenne supérieure". La motivation première est le bien-être de l'enfant.

L'hébergement égalitaire est cependant source de problèmes pratiques comme par exemple les frais extraordinaires, les loisirs, ou encore le nettoyage des vêtements et la carte SIS. L'étude de l'ULg estime que ces difficultés nécessitent des avancées concrètes comme un guide destiné aux parents ou des facilités administratives.

L'étude révèle aussi que ce sont les mères qui assument encore la majorité des tâches liées à l'enfant mais que des "nouveaux pères" revendiquent davantage leurs droits.

Pour le secrétaire d'Etat aux Familles, Melchior Wathelet, qui a présenté cette étude lundi au Parlement, les priorités sont désormais l'intensification de la médiation familiale et la création d'un tribunal de la famille pour lequel il veut déposer un projet de loi en avril.